



Usage grange sans activité agricole

Par al45

Bonjour, Je voudrais acheter une ferme qui dispose de 2 granges.
Ai-je le droit d'avoir des granges sans activité agricole ?

Puis-je rajouter des velux et des accès aux granges sans changement de destination des locaux?

Puis-je transformer ces granges en greniers sans permis de construire? Surfaces planchers granges supérieures à 20 m2 ?

Puis-je dormir dans ma grange ? (ou dans ma grange transformée en grenier?)

Merci par avance pour votre aide.